LOI DE FINANCES POUR LA GESTION 2015

RAPPORT D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT

Au 31 Mars 2015

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

Juin 2015

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

I- LA SITUATION ECONOMIQUE A FIN MARS 2015 6

II- SITUATION D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT A FIN MARS 2015..... 7

A- RECETTES BUDGETAIRES..... 7

A1- Recettes des administrations financières..... 7

1-DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS (DGDDI) 9

2- DIRECTION GENERALE DES IMPOTS (DGI)..... 12

3- DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE (DGTCP)..... 17

A2- BUDGET ANNEXE (FNRB) ET AUTRES BUDGETS (CAA ET FR) 18

1- FONDS NATIONAL DES RETRAITES DU BENIN (FNRB) 19

2- FONDS ROUTIER 20

3- CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT 21

A3- AUTRES RECETTES BUDGETAIRES 21

A-4- COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE 22

B- DEPENSES BUDGETAIRES 22

B-1 LES DEPENSES ORDINAIRES 24

B-1-1- Charges financières de la dette publique 24

B-1-2- Dépenses de personnel 25

B-1-3- Dépenses d'acquisition de biens et services 26

B-1-4- Dépenses de transfert 28

B-2- LES DEPENSES EN CAPITAL 29

B-2-1- Les Dépenses en Capital financées sur ressources intérieures 30

B-2-2- Les Dépenses en Capital financées sur ressources extérieures 31

B-3- LES DEPENSES DU FONDS NATIONAL DES RETRAITES DU BENIN (FNRB) 31

B-4- LES DEPENSES DES AUTRES BUDGETS 31

B-4-1- Les dépenses du Fonds Routier (FR) 31

B-4-2- Les dépenses de fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) 32

B-5- LES DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR 32

C- SOLDE BUDGETAIRE 33

III- OPERATIONS DE TRESORERIE 34

A- LA MOBILISATION DES RESSOURCES EXTERIEURES .....

B- LES RESSOURCES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE .....

CONCLUSION 35

DEVELOPPEMENT DES SIGLES

AFS : Acompte Forfaitaire Spécial

BIC : Bénéfices Industriels Commerciaux.

CGI : Code Général des Impôts

CFPB : Contribution Foncière des Propriétés Bâties

CIME : Centre des Impôts des Moyennes Entreprises.

DGDDI : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

DGI : Direction Générale des Impôts

DGTCP : Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

SCRP : Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté

FNRB : Fonds National des Retraites du Bénin

IPTS : Impôt Progressifs sur Traitements et Salaires

IBNC : Impôt sur les Bénéfices non Commerciaux

IFU : Identifiant Fiscal Unique

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OHADA : Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique

PIB : Produit Intérieur Brut

RFU : Régime Foncier Urbain

SICOPE : Système Intégré de Cotisation des Pensions

SIGFiP : Système Intégré de Gestion des Finances Publiques

SIGMAP : Système Informatisé de Gestion des Marchés Publics

SIPIBE : Système Informatique de Préparation Intégrée du Budget de l'Etat

SYDONIA : Système Douanier Automatisé

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

TUCA: Taxe Unique sur les Contrats d'Assurance

TUTR : Taxe Unique sur les Transports Routiers

TAF : Taxe sur les Activités Financières

TDL :Taxe de Développement Local

TPU : Taxe Professionnelle Unique

VPS : Versement Patronal sur Salaires

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Réalisation des objectifs de recettes brutes par les administrations financières à fin mars 2014 et 2015 9

Tableau 2 : Présentation des réalisations au 31 mars 2015 de la DGDDI par nature de recettes 10

Tableau 3 : Réalisations mensuelles des recettes de la DGDDI à fin mars 2015 11

Tableau 4 : Présentation des réalisations au 31 mars 2015 de la DGI par nature de recettes 14

Tableau 5 : Point des réalisations de recettes de la DGTCP à fin mars 2015 17

Tableau 6 : Point des réalisations mensuelles des recettes de la DGTCP 18

Tableau 7 : Situation des recettes du FNRB au 31 mars 2014 et au 31 mars 2015 20

Tableau 8 : Réalisation des taxes sur pont et poste de péage au 31 mars 2014 et 2015 20

Tableau 9 : Récapitulatif de la mobilisation des autres ressources budgétaires à fin mars 2014 et 2015 21

Tableau 10 : Point des remboursements au titre des comptes d'affectations spéciales 22

Tableau 11 : Evolution des engagements à fin mars 2014 et à fin mars 2015 23

Tableau 12 : Présentation des soldes budgétaires à fin mars 2015 33

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution des réalisations de recettes par structure à fin mars 2014 et 2015 16

Figure 2 : Présentation des différents soldes budgétaires 32

INTRODUCTION

Mis en exécution par la loi de finances n° 2014-25 du 23 décembre 2014, le budget de l'Etat pour la gestion 2015 est élaboré sous le signe du **renforcement du potentiel de production de l'économie pour une véritable transformation structurelle à moyen terme.**

A cet effet, d'importants moyens financiers, matériels et humains sont mobilisés pour la réalisation progressive de cette ambition.
En terme clair, 1 506 638 millions de FCFA sont prévus par la loi de finances de l'année et seront mobilisés sous forme de ressources budgétaires et de recettes de trésorerie.

Le présent document rend compte de l'exécution au premier trimestre 2015 du budget de l'Etat et des opérations de trésorerie. A cet effet, il présente la conjoncture économique à fin mars 2015 et met en relief, les efforts de mobilisation des ressources et d'encadrement des dépenses au cours du trimestre.

I- LA SITUATION ECONOMIQUE A FIN MARS 2015

A- Environnement économique international et régional

Au premier trimestre 2015, l'économie mondiale poursuit sa reprise progressive. Le FMI prévoit, en avril, une croissance de la production mondiale de 3,5% en 2015 et de 3,8% en 2016 après 3,4% en 2014. La croissance devrait s'accélérer dans les pays avancés (2,4% en 2015 après 1,8% en 2014), menée par les Etats-Unis (3,1% après 2,4%) et le Royaume Uni (2,7% après 2,6%). La reprise devrait se renforcer dans la zone euro (1,5% après 0,9%), suite au redressement de l'activité dans les principaux pays membres. En revanche, pour les pays émergents, la croissance devrait ralentir en 2015 (à 4,3% après 4,6% en 2014), suite à l'essoufflement de la reprise en Chine (6,8% après 7,4%).

B- Environnement national

La conjoncture économique au premier trimestre 2015 a été marquée, entre autres, par : (i) les activités de commercialisation et d'égrenage du coton-graine, (ii) le délestage électrique, (iii) les élections législatives au Bénin et (iv) les élections présidentielles au Nigeria.

Le niveau de la production agricole au cours de l'année 2014 a connu un accroissement en comparaison à l'année 2013 pour les racines, tubercules et le coton. Ainsi, la production des racines et tubercules est passée de 7 053 135 tonnes en 2013 à 7 354 588 tonnes en 2014, soit un accroissement de 4,3%. La production du coton enregistrée en 2014 est de 393 000 tonnes contre tonnes 306 728 en 2013, soit une hausse de 28,1%.

Toutefois, en 2014, on note un recul de la production agricole au niveau des céréales, des légumineuses et, des cultures maraichères par rapport à 2013. Le niveau de la production des céréales est passé de 1 739 096 tonnes en 2013 à 1 714 040 tonnes en 2014, soit une baisse de 1,4%.

Celui des légumineuses enregistré en 2014 est de 362 398 tonnes contre 363 805 tonnes en 2013, soit une régression de 0,4%. Enfin, le niveau de la production des cultures maraichères est passé de 673 707 tonnes en 2013 à 668 156 tonnes en 2014, soit une diminution de 0,8%.
L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), au mois de mars 2015, s'est établi à 112,2 contre 111,2 le mois précédent, soit une hausse de 0,9%. Cette augmentation est principalement liée au renchérissement des prix des produits alimentaires (+3%). En glissement annuel, le niveau des prix a enregistré une diminution de 0,4%. S'agissant de l'inflation sous jacente (hors énergie et produits frais), elle s'est également inscrite en baisse de 0,6% en glissement annuel.

Le taux d'inflation, mesuré par l'indicateur de convergence de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), permet de situer l'évolution des prix à -1,0%, à fin mars 2015 l'inscrivant au-dessous du plafond de 3,0% prévu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein des Etats membres

L'indice global du chiffre d'affaires au premier trimestre 2015, montre une consolidation de l'activité économique. L'indice s'est inscrit en hausse de 13,8% en comparaison au même trimestre de l'année 2014. L'amélioration de l'activité a été observée dans toutes les branches à l'exception des Banques et Assurances. Aussi, l'activité a-t-elle connu un regain de 1,2% par rapport au quatrième trimestre 2014.

II- SITUATION D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT A FIN MARS 2015

Cette partie du rapport rend compte du niveau de réalisation des recettes et d'exécution des dépenses à la date du 31 mars 2015.

A- RECETTES BUDGETAIRES

Au 31 mars 2015, les recettes budgétaires brutes composées des recettes fiscales, non fiscales, des dons budgétaires, des ressources d'allègement de la dette de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE), des fonds de concours et recettes assimilées s'établissent à 199 155,1 millions de FCFA contre 189 247,3 millions de FCFA à fin mars 2014. Il se dégage un taux de progression de 5,2% correspondant à 9 907,8 millions de FCFA par rapport à 2014.

A1- Recettes des administrations financières

Le produit des recettes fiscales et non fiscales enregistré à fin mars 2015 par les administrations financières (DGDDI, DGI, DGTCP) s'élève à 192 970 millions de FCFA sur un objectif annuel brut de 859 054 millions de FCFA, soit un taux de réalisation brut de 22,5%.

A la même date il y a un an, ce taux s'était affiché à 22,5% correspondant à un produit de recettes de 182 246,6 millions de FCFA. Globalement, il en ressort en valeur absolue au 31 mars 2015, un effort supplémentaire de mobilisation de 10 723,4 millions de FCFA par rapport à fin mars 2014.

Par composante, la réalisation des recettes brutes des administrations financières à fin mars 2014 et à fin mars 2015 se présente comme ci-après :

Tableau 1 : Réalisation des objectifs de recettes brutes par les administrations financières à fin mars 2014 et 2015

(En millions de FCFA)

	2014			2015			
REGIE	**Prévisions mensuelles cumulées**	**Réalisations mensuelles cumulées (1)**	**Taux (en %)**	**Prévisions mensuelles cumulées**	**Réalisations mensuelles cumulées (2)**	**Taux (en %)**	**Ecarts de réalisation**
DGDDI	88 900	84 723,2	95,30	98 124	92 879,8	94,65	8 156,6
DGI	78 000	86 326,7	110,7	86 700	89 472,5	103,2	3 145,8
DGTCP	10 304	11 196,8	108,66	11 500	10 617,7	92,33	-579,1
TOTAL	**177 204**	**182 246,7**	**102,85**	**196 324**	**192 970,0**	**96,66**	**10 723,3**

Source : MEFPD/DPB, Avril 2015

Le détail des réalisations par régie financière se présente ainsi qu'il suit :

1-Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)

Conformément au tableau n°1 ci-dessus, le produit des recettes brutes (y compris les recettes MP3) de l'administration douanière à fin mars 2015 se chiffre à 92 879,8 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 420 054 millions de FCFA, soit un taux de réalisation brut de 22,1%.

A fin mars 2014, les réalisations enregistrées par la douane se chiffrent à 84 723,2 millions de FCFA équivalent à 20,8% des objectifs annuels de 407 983 millions de FCFA fixés pour 2014. Il en résulte en 2015, une hausse de recettes de 8 156,6 millions de FCFA par rapport à 2014; ce qui correspond à un taux de progression de 9,6%. En valeur relative, on note une performance de 1,3 points de pourcentage.

Hors recettes MP3[1], le produit des recettes à fin mars 2015, s'élève à 88 709 millions de FCFA contre 81 263,3 millions de FCFA à la même période en 2014. Soit des taux de réalisation nets respectifs de 21,7% et 20,5%.

(1) Les recettes MP3 évaluées à 4 170,7 millions au 31 mars 2015 contre 3 459,9 millions à la même date de 2014 sont composées des recettes des exonérations classiques et des recettes des exonérations sur intrants agricoles

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous, présentent les réalisations de la douane par catégorie d'impôts et taxes et par mensualité au cours du trimestre.

Tableau 2 : Présentation des réalisations au 31 mars 2015 de la DGDDI par nature de recettes

(En millions de FCFA)

Désignation	Prévisions annuelles		Réalisations au 31 mars		Taux de réalisation (%)	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
I- Recettes fiscales (1)+(2)+(3)+(4)	**392 800,0**	**404 052,0**	**80 655**	**87 743**	**20,5**	**21,7**
1- Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	**188 470,0**	**193 524,0**	**34 660**	**30 319**	**18,4**	**15,7**
Taxe sur Valeur Ajoutée	188 470	193 524	34 660	30 319	18,4	15,7
2- Droits et taxes à l'importation	**141 399**	**145 190**	**26 445**	**37 406**	**18,7**	**25,8**
Droit de douane	122 554	125 840	22 549	31 910	18,4	25,4
Redevance Informatique	3 310	3 399	626	1 106	18,9	32,5
Taxe acces. (plo Mag_Frais dép)	386	386	259	254	67,1	64,1
Part budget Créd 3‰	99	102	9	6	9,1	5,9
Taxe Circ. Véhicule	463	475	91	89	19,7	18,7
Ajust, sécur. et assaini		5 098	140	1 045	#DIV/0!	20,5
Taxes hydrocarbures	4965		878	1 427	17,7	
Redevance statistique	9 048	9 291	1 793	1 475	19,8	15,9
Taxe d'Importation Temporaire	574	589	100	94	17,4	16,0
3- Droits et taxes à l'exportation	**1 142**	**1 173**	**243**	**287**	**21,3**	**24,5**
Taxe Spéciale de Réexportation	39	40	0	14	0,0	35,0
Droit de Timbre Douanier	1103	1 133	243	273	22,0	24,1
4- Autres recettes fiscales	**61 789,0**	**64 165**	**19 307**	**19 731**	**31,2**	**30,8**
PCS UEMOA			1 874	2 191		
PC CEDEAO			1 009	1 227		
Escorte	26 481	27 910	10 180	9 232	38,4	33,1
Taxe sur la pollution / Ecotaxe			239	324		
Taxe Spécifique sur ciment			23			
Taxe Statistique	35 308	36 255	5 982	6 757	16,9	18,6
II- Recettes non fiscales	**3 183,0**	**3 354**	**608**	**965**	**19,1**	**28,8**
Vente dépôt douane	1 749	1 843	403	638	23,0	34,6
Amendes et Confiscations	1 434	1 511	205	327	14,3	21,6
Total Recettes Courantes	**395 983,0**	**407 406**	**81 263**	**88 708**	**20,5**	**21,8**
III- Recettes MP3	**12 000**	**12 648**	**3 460**	**4 170,7**	**28,8**	**33,0**
Total Général	**407 983,0**	**420 054,0**	**84 723,2**	**92 879,8**	**20,8**	**22,1**

Source : MEFPD/DGB/DGDDI, Avril 2015

Tableau 3 : Réalisations mensuelles des recettes de la DGDDI à fin mars 2015

(En millions de FCFA)

Période	Prév. du mois	Réalisation brute du mois (a)	Taux Brut	MP3 (IA+EC) (b)	réalisation nette du mois (a)-(b)	Taux Net (%)
Janvier	31 329,0	30 292,3	96,7	1 022,9	29 269,4	93,4
Février	30 297,0	30 196,3	99,7	1 865,9	28 330,4	93,5
Mars	36 498,0	32 391,2	88,7	1 281,9	31 109,2	85,2
Total	**98 124,0**	**92 879,8**	**94,7**	**4 170,7**	**88 709,0**	**90,4**

Source : MEFPD/DGB/DGDDI, Avril 2015

La performance observée à cette date par rapport à 2014 s'explique par le dynamisme des droits et taxes à l'importation ainsi que des recettes non fiscales enregistrées.

L'analyse des différents postes d'impôts et taxes permet de mettre en relief leur comportement pendant la période sous revue.

a- Les Impôts et taxes sur les biens et services

A fin mars 2015, le niveau de réalisation des " Impôts et taxes sur les biens et services" affiché est de 30 319 millions de FCFA contre 34 660 millions de FCFA à la même période en 2014, soit un écart négatif de 4 341 millions de FCFA. L'évolution à la baisse de cette catégorie de recettes à fin mars 2015 par rapport à la même période de 2014 est surtout en lien avec la mesure d'extension de l'exonération de la TVA aux viandes congelées et autres produits congelés d'origine animale.

b- Les droits et taxes à l'importation

Les droits et taxes à l'importation s'élèvent à 37 406 millions de FCFA contre 26 445 millions de FCFA à la même période en 2014, soit un écart positif de 10 961 millions de FCFA dû notamment à l'accroissement des importations. Par ailleurs, les pertes de recettes dues à l'exonération des viandes congelées de la TVA seraient rattrapées au niveau des droits de douane.

c- Les droits et taxes à l'exportation

Le produit des recettes se chiffre à 287 millions de FCFA contre 243 millions de FCFA à la même période en 2014, soit une hausse de 44 millions de FCFA essentiellement due à la vente du timbre douanier.

d- Les autres recettes fiscales

S'agissant des "autres recettes fiscales", elles s'établissent à 19 731 millions de FCFA contre 19 307 millions de FCFA à la même période en 2014, soit un écart positif de 424 millions de FCFA. Hors prélèvements communautaires, elles se chiffrent à 16 313 millions de FCFA contre 16 424 millions en 2014, en baisse de 111 millions de CFA. Cette baisse résulte de l'effet conjugué de la hausse de la taxe statistique et du recul observé dans le commerce de véhicule d'occasion.

e- Les recettes non fiscales

A fin mars 2015, elles sont ressorties à 965 millions de FCFA contre 608 millions de FCFA à la même période en 2014, soit un écart positif de 357 millions de FCFA. Cette hausse est induite par le fort recouvrement sur les ventes en dépôt, les amendes et confiscations.

2- DIRECTION GENERALE DES IMPOTS (DGI)

Le produit des recettes brutes de l'Administration des Impôts au 31 mars 2015 s'établit à 89 472,5 millions de FCFA sur une prévision brute annuelle de 379 200 millions de FCFA. Il se dégage une hausse de 3 145,8 millions de FCFA par rapport à son niveau il y a un an qui se chiffrait à 86 326,7 millions de FCFA. En termes de pourcentage, le premier trimestre 2015 enregistre un taux de réalisation brut de 23,6% contre 25% en 2014. Ainsi, en glissement, on note une perte de performance de 1,4%.

Hors recettes MP3[2], la mobilisation enregistrée à fin mars 2015 est de 83 755 millions de FCFA contre 79 369,3 millions à la même période de 2014. Soit une hausse de 4 385,7 millions de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 5,5%. Les taux de réalisation nets relatifs à 2015 et 2014 sont respectivement de 23,5% et 24,5% dégageant une perte de performance de 1%.

Par ailleurs, il importe de signaler que par rapport au niveau des recettes fiscales conclu avec le FMI pour l'année 2015, la DGI a réalisé 85 759,9 millions de FCFA pour une prévision à fin mars 2015 de 76 500 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 112,1%.

Le tableau 4 ci-dessous, présente les recettes enregistrées sur les différentes catégories d'impôts et taxes prélevés au cours du trimestre.

[2] Les recettes MP3 évaluées à 5 717,5 millions et 3 261,1 millions respectivement à fin mars 2015 et 2014 sont composées essentiellement des recettes liées aux exonérations classiques, aux exonérations sur GSM, aux exonérations sur titres et des recettes CD2

Tableau 4 : Présentation des réalisations au 31 mars 2015 de la DGI par nature de recettes

(En millions de FCFA)

Nature des recettes	Prévisions Annuelles		Réalisations au 31 mars		Taux de réalisation en (%)	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
1) Les Impôts sur les Revenus Non Salariaux	91 500,0	122 800	23 660,0	21 802,0	25,9	17,8
2) Les Impôts sur les Salaires	54 200,0	63 700	14 811,2	16 161,3	27,3	25,4
3) Les Impôts sur les Biens et Services	166 950,0	176 736	43 958,4	43 558,1	26,3	24,6
4) Les Impôts sur la Propriété	8 250,0	10 270	2 626,3	6 821,8	31,8	66,4
5) Les Autres Recettes Fiscales (Droits de Timbre)	6 500,0	4 300	1 039,4	831,7	16,0	19,3
6) Les Rec. Fisc. Diverses (Majorations et pénalités)	18 000,0	-	118,8	146,2	0,7	
7) Les Recettes Non Fiscales (loyers d'immeubles)	390,0	-	112,8	151,4	28,9	
TOTAL BRUT	**345 790,0**	**377 806,0**	**86 326,9**	**89 472,5**	**25,0**	**23,7**
Les Recettes MP3 et CD2 déductible		**24 800,0**	**3 261,1**	**5 717,5**		**23,1**
Recettes Nettes	-	**353 006,0**	**83 065,8**	**83 755,0**		**23,7**

Source : MEFPD/ DGB / DGI, Avril 2015

L'analyse détaillée du tableau 4 permet de mettre en relief, la tendance observée au niveau des différents types d'impôts et taxes au cours du premier trimestre.

Le dynamisme de l'impôt sur les propriétés et de l'impôt sur les salaires au cours du trimestre justifie la performance observée.

a- Impôts sur les revenus non salariaux (IRNS)

Pour une prévision annuelle de 122 800 millions de FCFA, les IRNS ont été recouvrés à fin mars 2015, à hauteur de 21 802 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 17,8% contre 25,9% à la même période de l'année 2014 correspondant à un montant de 23 660 millions de FCFA.

Ainsi, il en ressort en 2015, une baisse de recettes de 1 858 millions de FCFA en valeur absolue, correspondant à un taux de régression de 7,9%.

b- Impôts sur salaires

Cette rubrique comprend l'Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques appliqué aux traitements et salaires (IRPP/TS) ancien IPTS et le Versement Patronal sur Salaires (VPS).

Sur une prévision annuelle de 63 700 millions de FCFA, les réalisations à fin mars 2015 se sont établies à 16 161,3 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 25,4% contre 27,3% enregistré à la même période en 2014 pour un montant de 14 811,1 millions de FCFA. Il se dégage une hausse de 1 350,2 millions de FCFA en valeur absolue, soit un taux d'accroissement de 9,1%. Cette hausse est en lien avec l'application progressive du coefficient d'indexation de 1,25 sur les indices de traitements et salaires.

c- Taxes sur biens et services

Cette rubrique comprend la TVA, la TUCA, la TAF et les droits d'accises.

Au premier trimestre de 2015, le produit des recettes enregistré, s'établit à 43 558,1 millions de FCFA sur un objectif annuel de 176 736 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 24,6%. A la même période de 2014, le taux affiché est de 26,3% correspondant à 43 958,4 millions de FCFA.

Il se dégage ainsi, une baisse de recettes de 400,3 millions de FCFA en valeur absolue, correspondant à un taux de régression de 0,9%.

Toutefois, le rendement particulièrement appréciable de la Taxe spécifique unique sur la production pétrolière (39,74%) et de la Taxe sur les produits de parfumerie et de cosmétique (33,19%) mérite d'être souligné.

d- Impôts sur la propriété

Ils regroupent le Droit d'Enregistrement et le Droit d'Hypothèque et d'Inscription à la Conservation Foncière qui sont recouvrés à hauteur de 6 821,8 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 10 270 millions, soit un taux de réalisation de 66,4% largement au-dessus des 31,8% enregistrés en 2014 pour un montant de 2 626,3 millions de FCFA.

L'évolution à la hausse de 4 195,5 millions de FCFA observée en 2015 par rapport à 2014 à la date du 31 mars, se justifie par le relèvement des droits d'enregistrement porté par la loi de finances de l'année. Ainsi, les droits d'enregistrement seuls ont été réalisés à hauteur de 67,34% des prévisions de l'année.

Au total, la DGI a réalisé au titre du premier trimestre 2015 respectivement 23,68% des prévisions brutes annuelles et 92,5% des prévisions du trimestre à elles assignées. Pour atteindre ce niveau de réalisation, les réformes en cours ont été poursuivies. Il s'agit, entre autres de:

- l'assainissement du fichier des contribuables de la Direction des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises ;
- la généralisation de l'immatriculation des contribuables à l'IFU ;
- l'intensification des poursuites et l'action en recouvrement au niveau de toutes les Communes du Bénin ;
- le renforcement des contrôles fiscaux des entreprises et la lutte contre les fraudes liées aux importations en liaison avec la DGDDI.

3- DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE (DGTCP)

Les recettes non fiscales enregistrées par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à fin mars 2015 s'établissent à 10 617,7 millions de FCFA sur une prévision de la loi de finances de 59 800 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 17,8%. En 2014, à la même période, 11 196,8 millions ont été recouvrés sur les 56 700 millions de FCFA fixés comme objectifs annuels, soit un taux de réalisation de 19,7%.

La baisse de 579,1 millions de FCFA des recettes de la DGTCP à cette période de 2015 par rapport à 2014 correspond à un taux de régression de 5,2%. Elle reflète, le mauvais comportement de la plupart des taxes à l'exception de celle relative aux « droits et frais administratifs » qui a atteint le taux moyen de 25% attendu à la fin du trimestre.

Au total, le détail des recouvrements opérés par nature de taxes et les réalisations mensuelles sont présentés dans les tableaux 5 et 6 ci-dessous pour une meilleure appréciation.

Tableau 5 : Point des réalisations de recettes de la DGTCP à fin mars 2015

(En millions de FCFA)

Nature des recettes	Prévisions annuelles		Réalisation au 31 mars		Taux de réalisation	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
1) Revenu des Entreprises	1 431	1 731	0	158,73	0,0	9,17
2) Revenu des Domaines	4 132	3 632	949,7	85,6	23,0	2,36
3) Droits et Frais administratifs	5 379	4 879	1 067,41	1 256,71	19,8	25,76
4) Amendes et Condamnations Pécuniaires	517	517	3,63	29,93	0,7	5,79
5) Produits Financiers	5 922	6 422	341,03	484,2	5,8	7,54
6) Autres Recettes non Fiscales	29 854	29 248	8 001,47	5 503,4	26,8	18,82
7) Recettes Exceptionnelles	9 465	13 371	833,48	3 099,11	8,8	23,18
TOTAL	**56 700**	**59 800**	**11 196,8**	**10 617,68**	**19,7**	**17,8**

SOURCE : MEFPD/DGB/DGTCP, AVRIL 2015

Tableau 6 : Point des réalisations mensuelles des recettes de la DGTCP

(En millions de FCFA)

Mois	Prévisions du mois	Réalisations du mois	Taux (%)
Janvier	3 500,0	3 238,0	92,5
Février	3 900,0	2 626,3	67,3
Mars	4 100,0	4 753,4	115,9
Total	**11 500,0**	**10 617,7**	**92,3**

SOURCE : MEFPD/DGTCP/DGB, AVRIL 2015

A2- Budget Annexe (FNRB) et autres budgets (CAA et FR)

Cette catégorie de ressources budgétaires a été mobilisée à la date du 31 mars 2015 à hauteur de 6 185,1 millions de FCFA contre 7 000,6 millions à la même date en 2014, en baisse de 815,5 millions de CFA.

Le graphe ci-dessous, montre par structure, les niveaux de recettes enregistrées en 2014 et 2015 au premier trimestre.

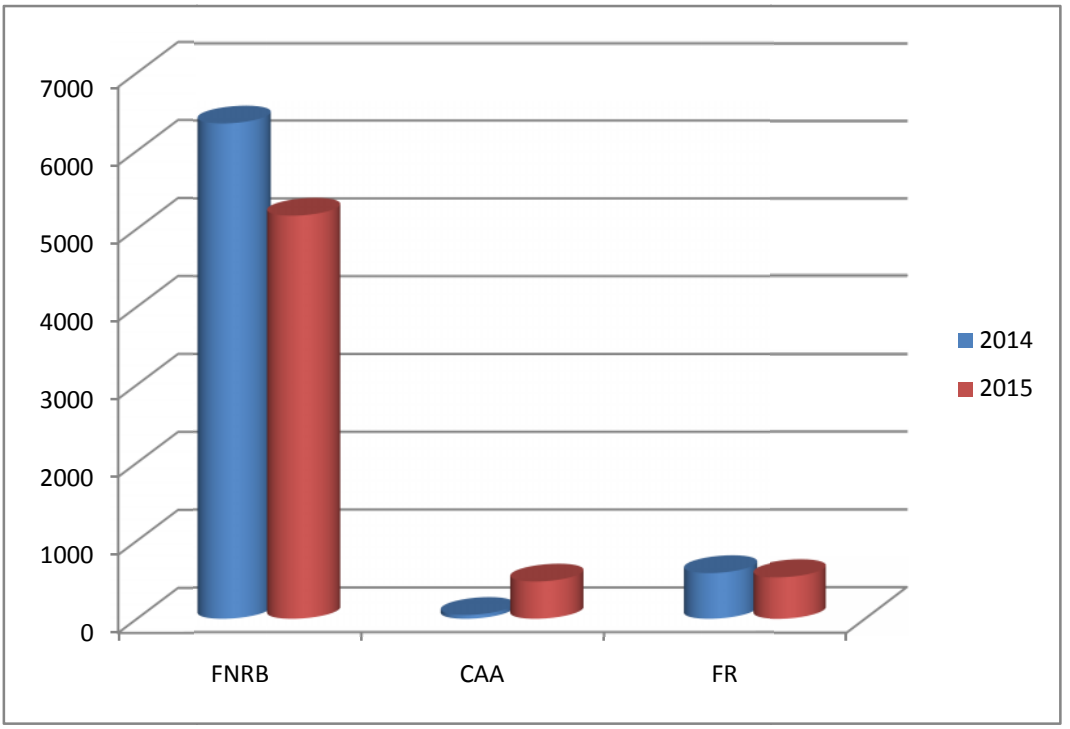

Figure 1 : Evolution des réalisations de recettes par structure à fin mars 2014 et 2015

1- Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB)

Après 22 721 millions en 2014, les prévisions de recettes annuelles du FNRB pour la gestion 2015 sont fixées à 23 435 millions de FCFA, en hausse de 714 millions de FCFA.

Au 31 mars 2015, les produits des cotisations et des validations des services enregistrés se chiffrent à 5 180,3 millions de FCFA contre 6 364,8 millions de FCFA à la même période en 2014. En pourcentage, ces réalisations s'établissent respectivement à 22,1% et 28% des prévisions annuelles. Il se dégage ainsi, une baisse de recettes de 1 184,5 millions de FCFA correspondant à un taux de régression de 18,6%.

L'évolution à la baisse est essentiellement due aux difficultés que connaît la DGTCP dans le recouvrement des ordres de recettes dont la quotité cessible représente le 1/5 pour les pensionnés et le 1/3 pour les salariés. Le retard dans la transmission et la prise en charge des ordres de recettes constitue un facteur important pour la contre-performance observée.

En effet, les ordres de recettes émis dans le cadre de la validation de divers services effectués par les agents permanents de l'Etat font l'objet de recouvrement par la DGTCP au profit du Fonds National des Retraites du Bénin. A la fin de chaque mois, la DGTCP met à la disposition de la Direction des Pensions et des Rentes Viagères (DPRV) les statistiques y relatives.

Le tableau ci-dessous montre les réalisations par grandes masses des recettes du FNRB en 2014 et 2015 au 31 mars.

Tableau 7 : Situation des recettes du FNRB au 31 mars 2014 et au 31 mars 2015

(En millions de FCFA)

NATURE	2014			2015			Ecart de réalisation
	Prévisions	Réalisations à fin mars	Taux (en %)	Prévisions	Réalisations à fin mars	Taux (en %)	
Cotisations	21 268	4 740,2	22,3	22 028,9	5 130,2	23,29	390
Validation des services	1 453	1 624,7	111,8	1 406,1	50,08	3,56	-1 574,62
Total	**22 721**	**6 364,8**	**28,0**	**23 435**	**5 180,3**	**22,10**	**-1 184,5**

Source : MEFPD/DGB/DPRV, Avril 2015

2- Fonds Routier

Les recettes réalisées par le Fonds Routier ressortent au 31 mars 2015 à 526,3 millions de FCFA contre 586,6 millions de FCFA à fin mars 2014 sur un niveau identique de prévision annuelle de 3 679 millions de FCFA. Les taux de recouvrement correspondant sont respectivement de 14,3% et de 15,9% traduisant une contre-performance du Fonds Routier.

Le point de réalisation des recettes sur ressources propres du Fonds Routier se présente comme suit :

Tableau 8 : Réalisation des taxes sur pont et poste de péage au 31 mars 2014 et 2015

(En millions de FCFA)

	2014			2015			Ecarts de réalisation
	Prévisions Annuelles	Réalisations cumulées	Taux de réalisation (%)	Prévisions Annuelles	Réalisations cumulées	Taux de réalisation (%)	
Taxe sur Pont Mono / Sazué.	253	45,8	18,1	253	45,8	18,1	0,0
Taxe de péage de DIHO (Savè)	500,5	83,4	16,7	500,5	83,4	16,7	0,0
Taxes de péage d'Ekpè	1709,3	231	13,5	1709,3	231,0	13,5	0,0
Taxe de péage PREKETE	100	16,7	16,7	100	16,7	16,7	0,0
Taxe de péage AHOZON	594,8	0	-49,6	594,7	0,0	0,0	-49,6
Taxe de péage SIRAROU	403,7	70,6	17,5	403,7	70,6	17,5	70,6
Taxe de péage KPEDEKPO	68	18,9	27,8	68	26,9	27,8	0,0
Recettes diverses	50	120,4	240,8	50	51,9	103,8	-68,5
TOTAL	**3 679**	**586,6**	**15,9**	**3 679**	**526,3**	**14,3**	**-60,3**

Source: MEFPD/DGB/Fonds Routier, Avril 2015

3- Caisse Autonome d'Amortissement

A fin mars 2015, les recettes de la CAA, constituées essentiellement des prêts rétrocédés, sont réalisées à hauteur de 478,5 millions de FCFA contre 49,2 millions de FCFA en 2014 sur une même prévision annuelle de 4 000 millions de FCFA. Il est à noter en 2015, une importante augmentation en valeur absolue, de 429,3 millions de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 872,6%. Cette performance est liée aux efforts fournis par les structures débitrices de Microfinance pour honorer leurs engagements.

A3- AUTRES RECETTES BUDGETAIRES

Composée des allègements de la dette, des dons budgétaires, des fonds de concours et recettes assimilées, cette troisième catégorie de recettes budgétaires, a connu un niveau de mobilisation de 6 013,8 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 62 572 millions de FCFA correspondant à un taux de réalisation de 9,6% au titre du premier trimestre 2015.

Tableau 9 : Récapitulatif de la mobilisation des autres ressources budgétaires à fin mars 2014 et 2015

(En millions de FCFA)

Nature des ressources	2014			2015			Ecart de réalisation
	Prévisions Annuelles	Mobilisation au 31 mars	Taux (en %)	Prévisions Annuelles	Mobilisation au 31 mars	Taux (%)	
Dons	81 910	7 402,7	9,0	56 018	5 822,2	10,4	-1 580,5
Allègement de la dette (IPPTE)	7 112	202,8	2,9	6 554	191,6	2,9	-5 622,4
Fonds de concours ouverts et recettes assimilées	-			-			Attendu
Total	**89 022**	**7 605,5**	**8,5**	**62 572**	**6 013,8**	**9,6**	

Source: MEFPD/DGB/CAA, Avril 2015

A-4- COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

Les remboursements encaissés au 31 mars 2015 se décomposent comme suit :

Tableau 10 : Point des remboursements au titre des comptes d'affectations spéciales

(En millions de FCFA)

	Prévisions annuelles 2015	Réalisations au 31 mars 2015	Taux de réalisation (%)
Opérations Militaires à l'Extérieur	16 000	1 963,1	12,3
Régime d'Assurance Maladie Universelle	5 700	0	-
Etude de faisabilité	3 200	0	-
Compte Education	5 947	0	-
TOTAL	**61 324**	**1 963,1**	**3,2**

Source: MEFPD/DGB/DGTCP, Avril 2015

Les comptes "SYDONIA" et "Escortes douanières" sont intégrés aux recettes globales de la douane indiquées plus haut.

B- DEPENSES BUDGETAIRES

Globalement, les dépenses du budget de l'Etat à fin mars 2015 ont été engagées à hauteur de 289 703,5 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 1 213 021 millions de FCFA, soit un taux d'engagement de 23,9%.

En 2014, les engagements ont été effectués à hauteur de 25,5% correspondant à un montant de 263 257,6 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 1 031 838 millions de FCFA. En termes de consommation de crédits, base engagement, il se dégage en 2015, une

augmentation de 26 445,9 millions de FCFA correspondant à un taux de d'accroissement de 10%.

Il est à noter que les dépenses exécutées au titre du premier trimestre 2015 se résument essentiellement à la réimputation des mandats de 2014 sur les crédits courants de 2015.

Par nature de dépenses, la comparaison de l'évolution des engagements du premier trimestre en 2014 et 2015 est retracée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11: Evolution des engagements à fin mars 2014 et à fin mars 2015

(En millions de FCFA)

Nature des Dépenses	2014			2015			Ecart d'exécution
	Prévision annuelle	Exécution à fin mars 2014 (1)	Taux (en %)	Prévision annuelle	Exécution à fin mars 2015 (2)	Taux (en %)	
Charges financières de la dette publique	23 570	7 128,5	30,2	44 878	11 966,4	26,7	4 837,9
Dépenses de personnel	320 895	84 488,7	26,3	326 794	76 219,1	23,3	- 8 269,6
Dépenses d'acquisitions de biens et services	112 364	35 934,8	32,0	120 290	55 179,9	45,9	19 245,1
Dépenses de transfert	164 341	64 341,7	39,2	203 626	77 354,8	38,0	13 013,1
Dépenses en capital financées sur ressources intérieures	161 600	34 005,0	21,0	172 319	43 078,0	25,0	9 073,0
Dépenses en capital financées sur ressources extérieures	136 200	13 678,3	10,0	233 300	13 385,3	5,7	- 293,0
Autres budgets	59 800	19 293,8	32,3	63 400	17 400,7	27,4	- 1 893,1
CAS	53 067	4 387,1	8,3	48 414	13 245,5	27,4	8 858,4
TOTAL	**1 031 837**	**263 257,9**	**25,5**	**1 213 021**	**289 703,5**	**23,9**	**26 445,9**

SOURCE : MEFPD/DGB, Avril 2015

B-1 LES DEPENSES ORDINAIRES

Composées des charges financières de la dette publique, des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisitions de biens et services et des dépenses de transfert, les dépenses ordinaires sont exécutées pour un montant de 211 006,5 millions de FCFA à fin mars 2015 sur une prévision annuelle de 695 555 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 30,3%. A la même période en 2014, cette nature de dépense avait été engagée à hauteur de 191 893,7 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 621 171 millions de FCFA, soit un taux d'exécution, base engagement, de 30,9%. Il en résulte en 2015, une hausse des engagements des dépenses ordinaires d'un montant de 19 112,8 millions de FCFA.

Le montant admis en paiement pour l'ensemble des dépenses ordinaires s'élève à 97 392,7 millions de FCFA correspondant à un taux de 14% à fin mars 2015 contre 16,2% un an plus tôt pour un montant de 100 392,7 millions de FCFA.

Le détail par nature économique de la situation des dépenses ordinaires se présente ainsi qu'il suit :

B-1-1- Charges financières de la dette publique

Evaluées à 44 878 millions de FCFA pour l'année 2015, les charges financières de la dette publique sont payées à hauteur de 2 252,7 millions de FCFA au cours du premier trimestre correspondant à un taux d'exécution de 5%.

Ces charges se décomposent en charges financières de la dette intérieure et charges financières de la dette extérieure.

Au cours du premier trimestre 2015, les charges financières de la dette intérieure ont connu un taux de paiement de 2,7% correspondant à 720,1 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 26 388 millions de FCA contre un taux d'engagement de 9,5% en 2014. Pour la même

période, les charges financières de la dette extérieure ont été assurées à hauteur de 8,3%. Ce taux de réalisation équivaut à 1 532,6 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 18 490 millions de FCFA.

B-1-2- Dépenses de personnel

Les engagements de dépenses de personnel au 31 mars 2015 s'élèvent à 76 219,1 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 326 794 millions de FCFA, soit un taux d'exécution, base engagement, de 23,3%. En 2014, les engagements de dépenses de personnel à cette date sont ressortis à 84 488,7 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 320 895 millions de FCFA, soit un taux d'engagement de 26,3%. Du rapprochement de ces deux (02) niveaux d'exécution, il ressort à fin mars 2015, une baisse d'engagement de dépenses de 8 269,7 millions de FCFA correspondant à un taux de régression de 9,8%. Cette baisse se justifie par l'encadrement observé cette année dans le paiement des arriérés salariaux liés aux glissements mais aussi par les nombreux départs à la retraite à fin 2014 notamment dans le corps des enseignants.

Les Dépenses de Personnel se décomposent en :

- Dépenses de Personnel Réparties ;
- Dépenses de Personnel Non Réparties.

B-1-2-1- Les Dépenses de Personnel Réparties

Au 31 mars 2015, elles sont engagées à hauteur de 61 502,1millions de FCFA sur une prévision annuelle de 265 398 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 23,2%. Comparé à 2014 où les engagements se sont établis à 69 906,6 millions de FCFA, il ressort en 2015 une baisse de 8 404,6 millions de FCFA.

B1-2-2 - Les Dépenses de Personnel non Réparties

Cette catégorie de dépenses est essentiellement constituée de dépenses à caractère spécifique ou communes à plusieurs ministères ainsi que des dépenses liées aux reports de charges.

Les engagements au titre de cette nature de dépenses à fin mars 2015 sont de 14 717 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 61 396 millions de FCFA, soit un taux d'engagement de 24 %. Ces dépenses ont été engagées à la même période en 2014, pour un montant de 14 582,1 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 57 091 millions de FCFA, soit un taux d'engagement de 25,5%. Il apparaît ainsi en 2015 une légère hausse de 134,9 millions de FCFA, en valeur absolue, correspondant à un taux de 0,9%.

B-1-3- Dépenses d'acquisitions de biens et services

Les dépenses d'acquisitions de biens et services engagées au 31 mars 2015, se chiffrent à 55 179,9 millions de FCFA, sur une prévision annuelle de 120 290 millions de FCFA, soit un taux d'exécution, base engagement, de 45,9%. A la même période en 2014, ce taux était de 32% pour un montant de 35 934,8 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 112 364 millions de FCFA. Il ressort en 2015, une hausse des dépenses de fonctionnement en valeur absolue de 19 245,1 millions de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 53,6%. Cette hausse s'explique par la prise en charge des mandats de 2014 retournés par la DGTCP sur les crédits courants de 2015.

Le montant admis en paiement, au titre des dépenses de fonctionnement, se chiffre à 23 977,9 millions de FCFA, soit un taux d'admission en paiement de 19,9% contre 16,4% à fin mars 2014 pour un montant de 18 386,4 millions de FCFA.

Ces dépenses comprennent :

- les Achats de Biens et Services ;
- les Acquisitions et Grosses Réparations de Matériel et Mobilier.

B-1-3-1- Les Achats de Biens et Services

Au 31 mars 2015, les dépenses relatives aux Achats de Biens et Services sont engagées à concurrence de 43 530,5 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 99 665 millions de FCFA (y compris l'exercice clos), soit un taux d'exécution de 43,7%.

A la même période en 2014, ce taux était de 34,1% pour un montant de 31 875,2 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 93 444 millions de FCFA. Il apparaît ainsi en 2015 une hausse des engagements de dépenses au titre des achats de biens et services de 11 655,2 millions de FCFA, correspondant à un taux d'accroissement de 36,6%.

Le montant admis en paiement, concernant les « Achats de Biens et Services » est de 20 957,9 millions de FCFA, correspondant à un taux de 21%. A fin mars 2014, ce taux était de 18,7% pour un montant de 17 460 millions de FCFA. Cet effort de paiement pourrait s'expliquer par la réforme FIFO dont l'un des objectifs est la réduction du délai d'attente des mandats au Trésor mais aussi par l'importance des mandats de 2014 retournés et qui ont été réimputés suivant la procédure engagement – ordonnancement.

B-1-3-2- Les Acquisitions et Grosses Réparations de Matériel et Mobilier

Les dépenses relatives à cette rubrique ont été engagées à fin mars 2015 à hauteur de 11 649,4 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 22 625 millions de FCFA correspondant à un taux d'exécution de 56,5%. A la même période en 2014, ce taux était de 21,5% pour un montant de 4 059,5 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 18 920 millions de FCFA. Il se dégage, en 2015, une augmentation des engagements des dépenses liées aux « Acquisitions et Grosses Répartitions de Matériel et Mobilier » de 7 589,9 millions de FCFA, correspondant à un taux

d'accroissement de 187%. La raison évoquée ci-dessus concernant les mandats retournés justifierait cette hausse remarquable.

Le montant admis en paiement au 31 mars 2015 s'élève à 3 020,1 millions de FCFA, soit un taux de 13,7% contre 4,9% à la même période en 2014 pour un montant de 926,4 millions de FCFA.

B-1-4- Dépenses de transfert

Au 31 mars 2015, elles sont engagées à hauteur de 77 354,8 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 203 626 millions de FCFA, soit un taux de 38%. A la même période en 2014, ce taux était de 39,2% pour un montant engagé de 64 341,7 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 164 342 millions de FCFA. Il se dégage en 2014, une hausse de dépenses de 13 013,1 millions de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 20,2%.

Le montant admis en paiement à fin mars 2015 s'élève à 40 834,1 millions de FCFA, soit un taux d'admission en paiement de 22,9% contre 30,8% à la même période en 2014 pour un montant de 50 640,4 millions de FCFA.

Ces dépenses sont composées :

- des subventions d'exploitation ;
- des transferts courants (y compris les charges exceptionnelles dont les dépenses fiscales).

B-1-4-1- Les Subventions d'Exploitation

Elles enregistrent à fin mars 2015, un niveau d'engagement de 34 759 millions de FCFA sur une prévision de 82 831 millions de FCFA, soit un taux d'engagement de 42%. A la même période en 2014, ce taux était de 49,6% pour un montant de 38 748,2 millions de FCFA sur une prévision

annuelle de 78 046 millions de FCFA. Il se dégage, en 2015, une diminution de dépenses, en valeur absolue de 3 989,2 millions de FCFA correspondant à un taux de régression de 10,3%.

Le montant admis en paiement au 31 mars 2015 s'élève à 14 393,1 millions de FCFA, correspondant à un taux de 17,4% contre 44,2% pour un montant de 34 475,1 millions de FCFA à la même période en 2014. Ceci se justifie par la mesure d'arrimage de l'ordonnancement à la disponibilité de la trésorerie mise en vigueur depuis le début de la gestion.

B-1-4-2- Les Transferts Courants

Le niveau d'engagement des transferts courants y compris les dépenses fiscales au 31 mars 2015 s'est établit à 42 595,8 millions de FCFA sur une prévision de 120 795 millions de FCFA, soit un taux d'engagement de 35,3%. A fin mars 2014, ce taux s'était affiché à 29,7% pour un montant de 25 593,5 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 86 296 millions de FCFA. Il apparaît en 2015, une augmentation de dépenses de 17 002,3 millions de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 66,4%. Le niveau élevé d'engagement des dépenses de transfert observé au cours du premier trimestre 2015 se justifie à l'engagement des dépenses relatives à l'actualisation de la LEPI d'une part et à la prise en charge des mandats de 2014 retournés d'autre part.

Le montant admis en paiement à fin mars 2015 s'élève à 26 441 millions de FCFA correspondant à un taux de 21,9% contre 18,7% à la même période en 2014 pour un montant de 16 165,3 millions de FCFA.

B-2- LES DEPENSES EN CAPITAL

Les prévisions annuelles des dépenses en capital inscrites au budget de l'Etat pour la gestion 2015 se chiffrent à 405 619 millions de FCFA dont

172 319 millions de FCFA sur ressources intérieures et 233 300 millions de FCFA sur ressources extérieures.

En 2014, les prévisions de dépenses en capital étaient de 297 800 millions de FCFA dont 161 600 millions de FCFA sur ressources intérieures et 136 200 millions de FCFA sur ressources extérieures. Il résulte qu'en 2015, les dépenses en capital ont connu une hausse prévisionnelle de 107 819 millions de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 36,2%.

A fin mars 2015, les Dépenses en Capital engagées, se chiffrent à un montant total de 56 462,9 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 405 619 millions de FCFA, soit un taux d'engagement de 13,9% supérieur à celui de 6,7% enregistré à la même période en 2014 pour un montant engagé de 47 682,9 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 297 800 millions de FCFA.

Le montant admis en paiement pour les dépenses en capital à fin mars 2015 est de 18 981 millions de FCFA correspondant à un taux de 4,7% contre 7,7% à fin mars 2014 pour un montant de 22 830,3 millions de FCFA.

B-2-1- Les Dépenses en Capital financées sur ressources intérieures

Sur une prévision annuelle de 172 319 millions de FCFA, le montant engagé au 31 mars 2015, se chiffre à 43 078 millions de FCFA correspondant à un taux de 25% contre 21% à fin mars 2014 pour un montant de 34 005 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 161 600 millions de FCFA. Par rapport au niveau des engagements desdites dépenses à fin mars 2015, on note un accroissement de 26,7% correspondant à un montant de 9 072,9 millions de FCFA.

Le montant admis en paiement est de 17 929,1 millions de FCFA correspondant à un taux de 10,4% contre 11% à fin mars 2014 pour un montant de 17 839,4 millions de FCFA.

B-2-2- Les Dépenses en Capital financées sur ressources extérieures

Les dépenses d'investissement engagées sur les ressources extérieures sont de 13 385,3 millions de FCFA au 31 mars 2015. Par rapport à la dotation annuelle de 233 300 millions de FCFA affectée à cette catégorie de dépenses, le taux d'engagement est de 5,7%. A fin mars 2014, le taux d'engagement des dépenses d'investissement sur ressources extérieures est de 10% pour un montant de 13 678,3 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 136 200 millions de FCFA.

Il convient de mentionner que des difficultés persistent dans la prise en compte exhaustive de l'exécution de ces dépenses au niveau du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP).

B-3- LES DEPENSES DU FONDS NATIONAL DES RETRAITES DU BENIN (FNRB)

Sur une prévision annuelle de 52 200 millions de FCFA, les engagements de dépenses du FNRB s'élèvent, au 31 mars 2015, à 15 679,9 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 30%. A la même période en 2014, le taux d'engagement des dépenses du FNRB est ressorti à 27,2 % pour un montant de 13 245,1 millions de FCFA sur une prévision de 48 700 millions de FCFA. Il apparaît ainsi une augmentation du volume des dépenses engagées pour un montant de 2 434,8 millions de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 18,4%.

B-4- LES DEPENSES DES AUTRES BUDGETS

B-4-1- Les dépenses du Fonds Routier (FR)

Au 31 mars 2015, le montant total des engagements de dépenses du Fonds Routier est de 1 366 millions de FCFA sur une prévision de 9 000

millions de FCFA, soit un taux d'exécution, base engagement de 15,2% contre 63,1% obtenu à la même période en 2014 pour un montant de 5 681,3 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 9 000 millions de FCFA.

B-4-2- Les dépenses de fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement

A fin mars 2015, le montant total des engagements effectués, au titre des dépenses de fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement, s'élève à 352,4 millions de FCFA sur une prévision annuelle de 2 200 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 16% contre 17,5% à la même période en 2014 pour un montant de 367,4 millions de FCFA sur une prévision de 2 100 millions de FCFA.

B-5- LES DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

Les prévisions annuelles de dépenses au titre des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) sont chiffrées, pour l'année 2015, à 48 414 millions de FCFA contre 53 067 millions de FCFA en 2014, soit une diminution en valeur absolue de 4 653 millions de FCFA qui correspond à un taux de régression de 8,8%.

A fin mars 2015, les dépenses exécutées sur les CAS sont chiffrées à 4 835,8 millions de FCFA correspondant à un taux de 10% contre 8,3% engagé à fin mars 2014 pour un montant de 4 387,1 millions de FCFA. Ceci laisse apparaître en 2015, une hausse de 448,7 millions de FCFA en termes de volume de dépenses engagées pour la même période correspondant à un taux de progression de 10,2%.

Les dépenses exécutées se décomposent comme suit :

- Opérations militaires à l'extérieur…. 1 205 millions de FCFA,
- Programme SYDONIA……. 835,3 millions de FCFA,
- Education …….. 536,9 millions de FCFA,
- Opérations d'Escortes Douanières… 2 258,5 millions de FCFA,
- Opérations du RAMU……. 0 millions de FCFA.

C- SOLDE BUDGETAIRE

L'exécution du budget de l'Etat présente les soldes budgétaires (base engagement) consignés dans le tableau n° 12 ci-après :

Tableau 12: Présentation des soldes budgétaires à fin mars 2015

(En millions de FCFA)

Composante	Recettes	Dépenses	Solde
BG	198 983,80	277 183,10	- 78 199,30
FNRB	5 180,30	15 679,90	- 10 499,60
CAA	478,50	352,40	126,10
FR	526,30	1 366,00	- 839,70
CAS	1 973,00	4 835,70	- 2 862,70

SOURCE : MEFPD/DGB, Avril 2015

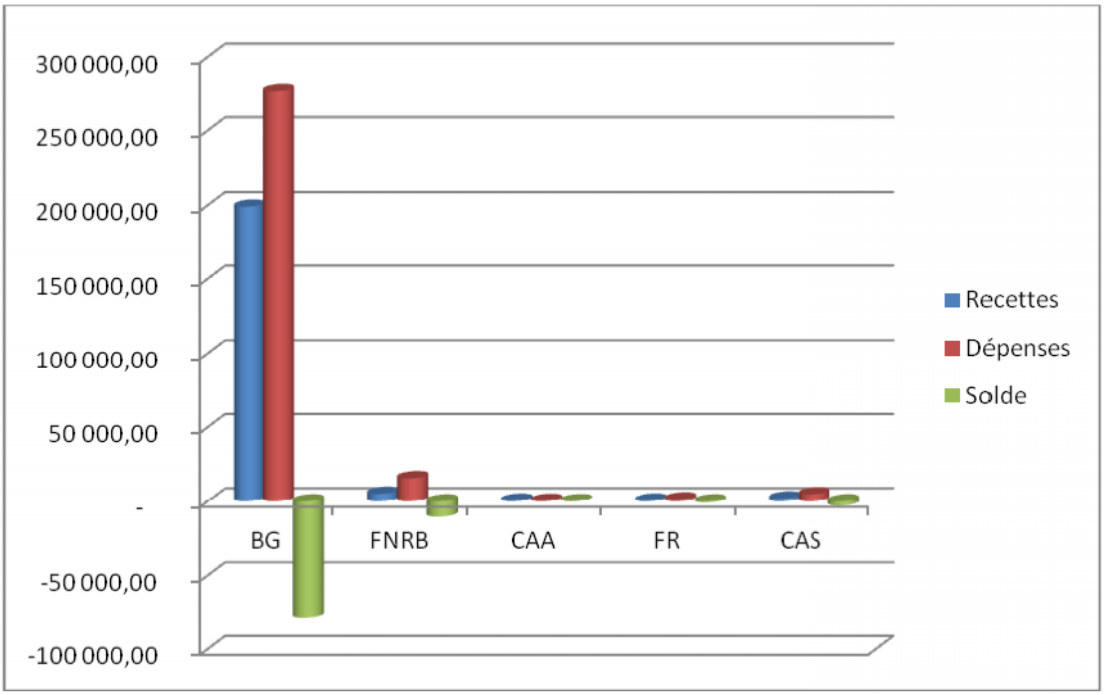

Figure 2 : Présentation des différents soldes budgétaires

L'analyse de la figure 2 ci-dessus révèle que tous les soldes sont déficitaires à l'exception de celui de la CAA qui dégage un excédent de 126,1 millions de FCFA. Le budget général présente un déficit de 78 199,3 millions de FCFA devant le FNRB qui présente un déficit de 10 499,6 millions de FCFA. L'exécution des comptes d'affectation spéciale et des Fonds Routiers dégagent respectivement 2 862,7 et 839,7 millions de FCFA de déficit.

III- OPERATIONS DE TRESORERIE

Situation attendue de la DGTCP

CONCLUSION

Globalement, les objectifs assignés aux régies financières n'ont pu être atteints au cours du premier trimestre 2015 malgré le gain de 7 521 millions de FCFA observé par rapport au produit de recettes de la même période en 2014. Seule la Direction Générale des Impôts (DGI) a réussi à réaliser un taux trimestriel de 103,2% de mobilisation de recettes pendant que la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ont atteint respectivement le taux de réalisation de 94,7% et 92,3%.

Quant aux dépenses budgétaires, elles ont atteint un taux d'engagement de 24,4% avec un très fort taux d'engagement des dépenses de fonctionnement et de transfert. En effet, ces deux rubriques budgétaires ont été exécutées respectivement aux taux de 45,9% et 43,5%, conséquence de la réimputation des mandats de 2014 sur les crédits courants de 2015.

Au total, l'exécution du budget général présente à fin mars 2015, un solde déficitaire de 78 199,3 millions des FCFA alors que celle du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) présente un déficit de 10 499,6 millions de FCFA.

Cotonou, le

LE DIRECTEUR GENERAL
DU BUDGET

Célestin S. HOSSOU